

Faut-il moins de parlementaires ?

Les députés et sénateurs du Loiret ont des avis divergents sur l'intérêt de cette mesure, qui est un des points de la réforme des institutions en projet.

Philippe Abline

philippe.abline@centrefrance.com

La baisse de 30 % du nombre de parlementaires est l'une des mesures les plus visibles de la réforme des institutions promise, mercredi, par le Premier ministre, Édouard Philippe. Qu'en pensent les députés et sénateurs du Loiret ?

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS). « Je n'éprouve aucun fétichisme pour les chiffres de 577 députés et 348 sénateurs... » Mais : « Le Loiret compte près de 700.000 habitants. Cela se traduit par un député pour 116.000 habitants et un sénateur pour 233.000 habitants... Il faut veiller à la nécessaire proximité des parlementaires avec nos concitoyens... Par principe d'égalité, il apparaît naturel qu'il y ait au moins un député et un sénateur par département ».

« Garantir la représentation de tous les territoires »

Stéphanie Rist, députée (LREM). « C'est une mesure que j'ai défendue. Pour gagner en efficacité, il faut moins de députés et qu'ils aient plus de moyens. Mais il faut garantir la représentation de tous les territoires. C'est plutôt dans les grandes villes qu'il faut diminuer leur nombre. Ils ont moins de kilomètres à parcourir ».

Jean-Pierre Door, député (LR). « Nous l'avions proposé dans notre projet présidentiel, nous souhai-



ASSEMBLÉE NATIONALE. Le nombre de sièges pourrait être réduit de 30 %. PHOTO D'ARCHIVES

tions une centaine de députés en moins et environ quatre-vingts sénateurs. Nous sommes donc en phase avec cette mesure ».

Claude de Ganay, député (divers droite). « J'ai toujours été favorable à la réduction du nombre de parlementaires. Mais il faudra voir sur quelle base sera calculée cette réduction. Si c'est seulement sur le critère démographique, ce sera au détriment des territoires ruraux. Le risque est d'avoir des députés hors sol ».

Richard Ramos, député (MoDem). « Je suis très favorable à la réduction du nombre de parlementaires, on peut faire mieux avec moins. Le député doit être à l'écoute de son territoire. Il est un élu de sa circonscription et de la nation. Il faudra un redécoupage des circonscriptions, mais ça ne pose aucune difficulté technique. Il pourrait y avoir une ou deux circonscriptions de moins dans le Loiret ».

Jean-Noël Cardoux, sé-

nateur (LR). « Je n'y suis pas très favorable. Le coût des parlementaires n'est pas significatif par rapport au budget de l'État. Si on limite le nombre de parlementaires au détriment des territoires ruraux, ce sera une catastrophe. Étant sénateur, je suis moins sollicité qu'un député, car je représente les collectivités locales, mais j'ai tout de même de nombreuses demandes de la part des citoyens. Imaginez votre département avec un seul parlementaire, il ne pourra pas être présent partout ».

« Le risque : éloigner les élus des citoyens »

Marianne Dubois, députée (LR). « Le risque est d'éloigner les élus des citoyens, alors qu'ils ont besoin de proximité avec leurs représentants. Certains députés En Marche revendiquent de ne faire que du travail législatif, je ne vois pas ma fonction comme ça ».

Caroline Janvier, députée (LREM). « C'est une

très bonne chose, car cette mesure va permettre aux députés d'avoir plus de moyens pour ses collaborateurs. Le lien avec la circonscription est fondamental mais doit-il être dans sa permanence, dans les manifestations... ? Ce sera l'occasion de trouver des procédés innovants pour être en contact avec les citoyens. Moi, je vise à atteindre la moitié de la population qui ne va plus voter ».

Hugues Saury, sénateur (divers droite). « C'est une mesure populiste qui essaye de faire croire que le problème de la France vient du nombre de parlementaires. Si on réduit leur nombre d'un tiers il y aura, dans le Loiret, deux sénateurs et quatre députés, dont un élu par la représentation nationale. Cette mesure va dans le sens d'une recentralisation des pouvoirs sur le gouvernement et le président de la République, ce n'est pas le sens de l'histoire ». ■